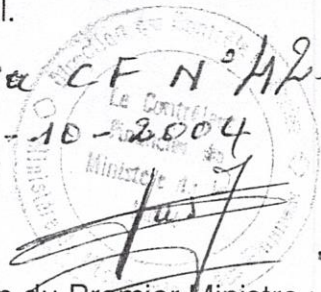


ARRETE n° 2004 283/MS/SG/DRH/SGP
portant nomination de chef de Service au
Secrétariat Général.

Visa CF N° 125
18-10-2004

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
 - VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
 - VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
 - VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur proposition du Secrétaire Général.

ARRETE

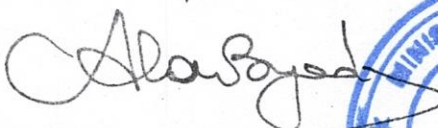
Article 1 : Monsieur **OUBDA L. Pierre Damien**, mle 51322 C, Administrateur des Hôpitaux et des Services de Santé, est nommé Chef du Service des Etudes du Secrétariat Général :

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliatiions :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 1 - Intéressé
- 1 - Archives

Ouagadougou, le 15 OCT 2004


Bédouma Alain YODA

